

Assemblée communale ordinaire du 19 mars 2018 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

Président : M. Vincent Cattin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 9 du 7 mars 2018, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 100 sur 1983 ayants droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Christophe Vonlanthen et Denis Nappiot

En préambule, le Président donne la parole à Vincent Wermeille, maire depuis le début de l'année qui lit le texte suivant :

Il n'est pas dans les habitudes d'un président de Conseil communal de prendre la parole au début d'une assemblée communale ordinaire.

Mais si je m'adresse à vous ce soir, c'est que cette assemblée n'est pas tout à fait ordinaire.

En début d'année, le Conseil communal issu des urnes d'octobre dernier, s'est retrouvé sans budget, contrairement à la grande majorité des communes jurassiennes.

Sans budget et face à une situation financière quand même assez compliquée.

Vous dire aussi que le Conseil actuel est composé de six nouveaux membres, ce qui n'est pas habituel non plus et pour d'aucuns, un léger sentiment de déception quant à la manière dont la transition s'est effectuée.

Ceci dit, j'aimerais m'adresser aux personnes qui ont œuvrés au sein du Conseil communal jusqu'en décembre dernier, les remercier pour le travail qu'ils ont réalisé et le temps qu'ils ont consacré à notre collectivité.

Au nom des autorités communales, j'adresse aussi mes remerciements aux personnes qui ont été actives dans les différentes commissions communales ou encore à la vice-présidence des assemblées.

Voilà donc un peu plus de deux mois que le Conseil communal se réunit régulièrement.

Un peu plus de deux mois que chaque membre de ce Conseil s'approprie son dicastère, ses dossiers. Je peux vous dire aussi que l'ambiance y est bonne, pour ne pas dire excellente et j'ose espérer que cet état d'esprit va perdurer car je sais, par mon expérience au Parlement, que la rigueur financière, que l'austérité budgétaire sont souvent source de tensions et de mésententes.

Vous comprendrez donc que la mise en route n'a pas vraiment été aisée, avec l'urgence d'entreprendre une analyse approfondie du budget. Analyse qui nous a conduits à prendre nos responsabilités et à faire la proposition de quotité que nous débattons dans quelques instants.

Voyez-vous, Monsieur le Président, Mesdames et Monsieur, la politique est un art difficile et vous avez devant vous un Conseil communal composé de neuf personnes, avec leurs convictions, leurs sensibilités, leurs certitudes et bien entendu aussi, leurs doutes.

Une conseillère, un conseiller, le maire, seul, ne peut pas être parfait. Mais l'équipe va tenter de l'être. En tout cas, faire de son mieux ; écouter la population, être sur le terrain, des bords du Doubs jusqu'à la scierie de la Gruère, être aux côtés des employés communaux, de les écouter, de les aider dans leurs tâches pas toujours faciles.

C'est pour cela que l'on fait de la politique, pour faire avancer des idées qui font avancer notre commune, pour que chaque citoyenne et chaque citoyen de Saignelégier, des Pommerats ou de Goumois trouvent des conditions d'existence et d'épanouissement à résider dans notre commune.

Les communes, vous le savez aussi bien que moi, ont une marge de décision limitée par le système qui nous impose des charges pour lesquelles nous n'avons aucun pouvoir de décision, aucune marge de manœuvre.

Mais, malgré tout, il faut continuer de se battre pour une certaine autonomie au risque de voir, peut-être un jour, le Conseil communal remplacé par un administrateur aux ordres du canton.

*C'est pour cela que le Conseil communal s'engage aujourd'hui, pour un dialogue permanent avec les autorités cantonales,
Un dialogue avec vous aussi, avec chaque citoyen, pour un débat constructif qui doit éviter les pièges du « il y a qu'à » et du « y faudrait qu'on »
Pour conclure mon propos, je vous dirais encore que je vais proposer au Conseil communal de réfléchir à l'établissement d'un programme de législature avec, à la clé, des projets pour notre commune. Programme qui sera mis en consultation et vous aurez donc la possibilité de donner votre avis
Voilà Mesdames et Messieurs, les quelques mots que je souhaitais vous adresser en guise d'ouverture de cette assemblée, que je souhaite placer avant toutes choses dans un esprit de dialogue constructif.*

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 août 2017.

Claude Babey a demandé par écrit le complément suivant :

« Les comptes présentés aujourd'hui présentent le résultat d'erreurs d'un homme, c'est un fait. Toutefois, ce qui est plus grave, c'est que tous les échelons de contrôle ont failli, à commencer par les membres du Conseil et, plus grave encore à mon avis, la Commission de révision des comptes. Il serait donc opportun de poser la question à cette dernière quelles méthodes de travail ont été appliquées, le temps à disposition, etc. »

Ce complément est accepté par l'assemblée.

En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Décider le principe de subventionnement communal des constructions en 2018, ainsi que le montant de la subvention de base.

Rapporteur : Catherine Erba

Sur la base du règlement sur le subventionnement des constructions, le Conseil communal propose pour des raisons budgétaires de maintenir la subvention de base à zéro par pièce habitable.

Cette proposition ressort du rapport d'audit. En effet, le marché immobilier est relativement tendu et les taux d'intérêts suffisamment bas pour garantir la rentabilité économique de chaque nouvelle construction.

Précisons tout de même qu'au-delà d'un revenu imposable de CHF 75'100.— aucune subvention n'est allouée.

La proposition du Conseil communal de maintenir la subvention de base de CHF à zéro est déclarée acceptée à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum III

Fixer le prix de vente 2018 du terrain à bâtir communal réservé aux maisons familiales ; délégation de compétence en faveur du Conseil communal.

Rapporteur : Catherine Erba

Le Conseil communal propose les prix suivants :

CHF 75.00 le m² pour la dernière parcelle au Ch. du Murgier ;
CHF 150.00 le m² pour la dernière parcelle de la zone « Sur les Craux, selon décision de l'assemblée communale du 24 novembre 2014 ;
CHF 21.50 le m² pour la vente de terrain d'aisance.

La délégation de compétence en faveur du Conseil communal est demandée.

Les prix des terrains 2018, tels que proposés par le Conseil communal, ainsi que la délégation de compétence en faveur de Conseil communal sont acceptés à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum IV

Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses et approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2018.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Le budget qui vous sera proposé ce soir présente des revenus CHF 11'509'098. -- pour des charges de CHF 11'532'142. -- avec pour résultat un léger excédent de charges de CHF 23'000. --

En 2018, les investissements nets se monteront à CHF 151'200. --

Si on se réfère au budget 2017, qui présentait déjà un excédent de charges de CHF 165'739. -- nous constatons :

Une augmentation des charges, notamment au niveau de :

- Entretien des bâtiments (CHF 22'000. --)
- Répartitions des charges scolaires (CHF 43'000. --)
- Aide Sociale et secours d'assistance (CHF 16'000. --)
- Part au régime AVS (CHF 53'000. --)
- Crèche – UAPE (CHF 42'000. --)
- Amortissements du patrimoine administratif et financier (CHF 184'000. --)

Nous devons également faire face à une diminution des revenus tel que :

- Perte des forêts (CHF 28'000. --)
- Péréquation (CHF 15'000. --)
- Variation des impôts antérieures (CHF 93'500. --)

Dans le cas de la variation des impôts antérieures, une approche prudente a été décidée. Ainsi le montant mis au budget 2018 est le résultat effectif de l'exercice 2016. En effet en 2016 un montant de CHF 170'000. -- avait été porté au budget alors que le résultat final était un produit d'un peu moins de CHF 65'000. --.

Notons qu'au niveau des augmentations de charges, la répartition des charges scolaires, l'aide sociale et la crèche-UAPE (soit environ CHF 100'000. --) font partie de la répartition des charges canton-commune et qu'une commune, quelle qu'elle soit n'a pas d'influence sur ces montants qui sont calculés en fonction du nombre d'habitant.

Concernant l'amortissement du patrimoine administratif et financier de la commune ; Lors de la révision des comptes 2016, effectué rappelons le, par un organe de révision professionnel (BDO pour ne pas les nommés) le réviseur a constaté que d'une façon générale les amortissements comptables étaient trop faible. Il nous a par conséquent fortement recommandé de réadapter l'amortissement comptable du patrimoine administratif et financier de la commune.

Que représente ces amortissements comptables ?

Un amortissement comptable est en fait une dépréciation linéaire de la valeur des biens de la commune.

Cela ne représente pas une dépense, mais la diminution de la valeur du bien. Donc, pour garder un bilan équilibré cet amortissement doit être compensé par une augmentation de produit dans le compte de fonctionnement.

Pour être complet il faut signaler que l'obligation de la réalisation de ces amortissements ainsi que la durée de vie des biens à amortir est définie par le « décret concernant l'administration financière des communes » article 17.

Démarche pour arriver à 2 dixièmes

Lors de sa 1ère lecture par le nouveau conseil le budget présentait un excédent de charge de CHF 570'000. --

Cette première mouture a été retravaillée pour finalement présenter un excédent de charge de CHF 523'000. --

A ce stade de la réflexion 3 scénarii se présentaient :

1. Présenter un budget avec un déficit de près d'un demi-million ?

Avec des amortissements de CHF 665'000. -- cela ne permettrait même pas à la commune de financer ses investissements 2018 qui sont déjà réduit au strict minimum.

2. Augmenter la quotité communale de 1 dixième ce qui représente un montant estimé à environ CHF 250'000. --

Le budget présenterait alors un déficit de CHF 273'000. --

Cela permettra à la commune de financer ses investissements. Cependant le montant ainsi libérer pour de futurs investissements et dans le but d'alléger la dette serait limité. Pour équilibrer le budget 2019 il faudra alors trouver des voies d'économie mais force est de reconnaître que les législatures précédentes ont déjà fourni un gros effort de ce côté.

3. Augmenter la quotité de 2 dixièmes

Dans ce cas le budget sera équilibré, la marge d'autofinancement sera améliorée. Les investissements nécessaires seront ainsi assurés et la possibilité de diminuer la dette offerte.

Afin d'apprécier la situation financière des communes des indicateurs financiers harmonisés, utilisé par l'ensemble des communes, ont été définis, tels que :

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Dette / par habitants

Si on se réfère au rapport sur les finances communales 2015, les indicateurs montrent que la commune de Saignelégier se trouve dans une zone où la gestion financière est délicate.

C'est-à-dire que si la commune ne veut pas puiser dans ses réserves pour financer ses investissements, elle n'a la possibilité de réaliser que de faibles investissements, trop faible pour assurer le maintien des infrastructures et le développement de la commune. Il est donc évident que cette situation n'est pas tenable, sans compter qu'elle pourrait pénaliser la commune pour l'obtention d'un crédit.

Il est donc nécessaire de mener des actions qui nous permettent de retourner vers une zone où la situation financière est sous contrôle.

Et la meilleure façon d'y parvenir est de travailler à la diminution de la dette qui est rappelons-le de plus de CHF 22'000'000. – et aussi d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune.

Voici donc les bases de réflexions qui ont poussé le conseil communal à vous proposer un budget 2018 équilibré grâce à une augmentation de la quotité de 0.2

C'est la solution qui permet d'améliorer le mieux la capacité financière de la commune et de dégager un peu de liquidités pour diminuer le poids de la dette.

La situation n'est pas encore irréversible, mais plus on attend et plus il sera difficile de redresser la barre.

La responsabilité des autorités communales ne s'arrête pas à une législature, elles ont le devoir de s'assurer que les investissements nécessaires au bon fonctionnement et au développement de la commune soient réalisables et que les infrastructures communales soient entretenues.

Alors certes un budget équilibré au prix d'une augmentation de la quotité n'est pas agréable à présenter, mais ce n'est ni une fatalité ni une punition. Il faut y voir un pari sur l'avenir, et cela mérite qu'on y réfléchisse.

C'est pourquoi le conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Le caissier communal commente le budget de fonctionnement 2018, chapitre par chapitre, en ne s'arrêtant qu'aux rubriques comportant des variations notables. Les principales remarques sont les suivantes.

Constats généraux :

Stagnation au niveau des impôts en général, d'où la nécessité d'augmenter la quotité pour équilibrer le budget et réduire la dette.

Part des impôts des personnes morales (PM) reste faible 557'050 sans les partages, approche plus prudente sur la variation d'impôts des années antérieures (-93'500 produits).

Augmentation des charges liées notamment part au régime AVS (PC, réd. primes +53'000), charges de l'enseignement (+43'000).

Charges de fonctionnement :

Augmentation des charges de l'action sociale soumises à la répartition (aide sociale +10'000.-, crèche/UAPE +42'000.-).

Les intérêts sur emprunts ont bien diminué à 310'000.- (contre 375'000.- au budget 2017).

Endettement brut a diminué de 1'370'000 en 2017, à 22'283'500.

Amortissements sur le patrimoine administratif et financier adaptés aux valeurs du bilan et en fonction des durées de vie des actifs (+184'000.-) pour une charge de 665'000.- sur 2018.

Réforme engagée de la répartition des charges entre canton et communes.

Masse salariale en baisse et réduite de plus de 15 % depuis 2013 (suppr. poste, AANP, gel salaires).

Réduction des frais généraux et de fonctionnement.

Charges liées représentent plus des deux tiers des dépenses globales.

| | |
|--------------------------------|-------------|
| - Masse salariale (idem 17) : | 762'000.- |
| - Charges d'intérêts : | 310'000.- |
| - Amort. patrim. adm+fin | 665'000.- |
| - Endettement net p/hab(16) | 6'294.- |
| - Participation Centre Loisirs | 326'275.- |
| - Frais de déneigement : | 115'000.- |
| - Travaux routiers (pas inv): | 130'000.- |
| - Etude dépollution Miserez | 10'000.- |
| - Répartition ch. scolaires | 2'508'000.- |
| - Déficit fondation halle MC | 55'000.- |
| - Capitalisation camping | 10'000.- |

Charges de l'action sociale :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - Aide sociale | 340'000.- |
| - Secours d'assistance | 6'000.- |
| - Service dentaire scolaire | 3'500.- |
| - Foyer des Marguerites | 218'000.- |

| | |
|----------------------------------|------------------|
| - Avances crèches/UAPE | 600'000.- |
| - Décompte action sociale (=rbt) | <u>225'000.-</u> |
| - Total net pour la commune | 942'500.- |

Impositions :

Augmentation de la quotité de 2 dixièmes à 2,3 (augmentation estimée de 500'000.-)

| | |
|---------------------------------|-------------|
| - Fiscalité pers physiques : | 5'296'000.— |
| - Impôts s/frontaliers : | 419'000.— |
| - Personnes morales : | 557'500.- |
| - Gains de fortune : | 174'000.— |
| - Gains immobiliers : | 65'000.— |
| - Versement péréquation : | 179'000.- |
| (15'000.- de moins que BU 2017) | |

Services communaux :

Service des déchets : aucune adaptation des taxes

Service des eaux :

Achat eau au SEF (forte augm. en 2017) : 400'000.—

Nous avons annoncé que la taxe devrait être revue à la hausse l'an dernier, elle augmente de **30 centimes** pour couvrir les frais et alimenter le fonds. Syndicat hausse du prix de 40 ct en 2016.

STEP :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Amortissement STEP : | 160'000.— |
| Taxe fédérale micropolluants : | 21'000.— |
| Taxe inchangée | |

Forêts :

| | |
|---------|----------|
| Déficit | 27'500.— |
|---------|----------|

Budget des investissements :

| | Charges | Produits |
|--------------------------------|-------------------|-----------------|
| Achat véhicule voirie (rempl.) | 31'000.— | |
| Place de jeux camping Saigne | 37'000.— | 10'000.- |
| Marqueurs crue Doubs (PAI) | 10'000.— | |
| Plan général aliment. en eau | 40'000.— | |
| Plan directeur régional | 43'200.— | |
| Totaux | 161'200.-- | 10'000.— |

Investissements nets : **151'200.—**

Quotité et taxes.

| | | |
|----------------------------|--|------------------------|
| Quotité d'impôt | | 2.30‰ |
| Taxe immobilière | | 1.20 ‰ |
| Avances cadastrales | | 0.10 ‰ |
| Taxes de chiens : | <ul style="list-style-type: none"> • exploitations agricoles • autres | CHF 40.00 CHF 80.00 |
| Eau | <ul style="list-style-type: none"> • le m3 Saignelégier – Pommerats • minimum par semestre | CHF 3.00 CHF 46.00 |

| | | |
|---|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • pour personnes seules • le m3 Goumois | CHF 23.00 CHF 2.40 |
| STEP - Saignelégier Compteurs d'eau Par semestre | <ul style="list-style-type: none"> • le m3 d'eau • minimum par semestre • pour personnes seules • ordinaires • grands | CHF 3.20 CHF 12.00 CHF 6.00 CHF 10.00 CHF 20.00 |
| SNEP – Les Pommerats | <ul style="list-style-type: none"> • le m3 d'eau • forfait annuel par logement | CHF 0.70 CHF 125.00 |
| Encrancement Saignelégier | <ul style="list-style-type: none"> • ordinaires • restitutions | CHF 52.00 CHF 52.00 |
| Encrancement Les Pommerats | <ul style="list-style-type: none"> • une encranne au pâturage | CHF 50.00 |
| Taxes des déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Taxe de base | CHF 92.00 |

La discussion est ouverte.

Jean-Michel Steiger demande quand la nouvelle répartition des impôts cantonaux et communaux entrera en vigueur et demande des compléments sur la taxe des micros polluants.

Vincent Wermeille lui répond que le groupe de travail va soumettre cet automne ses conclusions au parlement quant à la répartition des impôts des personnes morales, avec une possible entrée en vigueur en 2019, mais qu'il faut bien admettre que toutes les communes ne sont pas d'accord.

Au sujet des micros polluants, Laure Chaignat précise qu'il s'agit d'une taxe de CHF 9.--/habitant prévue dans la loi fédérale. C'est une solidarité environnementale, quand bien même notre STEP ne traite pas les micros polluants.

Claude Babey fait part de ses réflexions et lit le texte suivants :

Nous devons nous prononcer sur un budget 2018 très particulier : non seulement il arrive très tardivement, mais en plus son résultat nécessite une augmentation de quotité d'impôt de 0.2 point, soit 9.5%. Si vous aviez fini de digérer la dernière hausse de prime de caisse-maladie, voilà le budget communal et de sa hausse d'impôt !

Faut-il augmenter la quotité de 0.2 point ? Compte tenu des charges prévues, il serait irresponsable de croire que le problème serait résolu en faisant l'autruche. Oui, une augmentation de produits est nécessaire. Si d'autres recettes ne sont pas envisageables, il ne reste que la quotité pour corriger le tir. Est-ce un épisode douloureux, mais unique ? Compte tenu de la hausse de certaines charges en 2018, je pense qu'il n'est pas illusoire que nous ayons une proposition de hausse de quotité d'un dixième pour 2019, 2020, etc ! Qu'en est-il de baisses de charges ? J'y reviendrai.

D'autres recettes sont-elles envisageables ? Le rapport d'audit a fait des propositions voici 3 ans. A ma connaissance, les points suivants n'ont jamais été sérieusement abordés ou ont été d'emblée enterrés : Parking à la Gruère, ECA Jura, radar communal, statut de commune-centre. Je pense que nous ne sommes pas en situation de pouvoir nous permettre de renoncer à des examens tant approfondis que douloureux ou impopulaires.

Des baisses de charges ici et là permettraient-elles d'adoucir la note ? Certainement. Où faut-il économiser ? Quelle est notre réelle marge de manœuvre ? Encore une fois, le rapport d'audit reste totalement et malheureusement d'actualité. On peut citer les « marges » réelles suivantes :

- Subvention aux sociétés locales, au Bibliobus et à la ludothèque, CHF 55'000.–*
- Suppression de la subvention à la Fondation de la Halle-Cantine, CHF 55'000.–, que fera-t-on lorsque la Fondation sera en cessation de paiement ?*
- Renoncer aux roulottes WC lors du Marché-Concours, CHF 12'000.–*
- Couper dans les moyens d'enseignement, les courses d'école, les patrouilleurs scolaires ?*
- Supprimer la moitié des postes à charge du budget communal et convoquer la population pour faire le travail, à l'instar de la convocation du bureau de vote ?*

Est-ce vraiment cela que nous voulons ? Pour ma part, je n'y suis pas favorable.

A moyen et long terme, on pourrait citer les autres points suivants :

- Dénonciation du contrat avec la police cantonale (dès 2019 ou 2020) CHF 55'000.–*
- Dénonciation de la convention CLFM (valable dès 2043...) CHF 326'275.– au budget 2018*

Même avec ces mesures, la quotité finira par augmenter. Je constate que la comparaison des chiffres-clés du budget 2018 avec le rapport sur les finances communales 2015 est à l'avantage de Saignelégier, à part le domaine des recettes fiscales...

Autre élément : nous avons pu constater que le poste de responsable de la voirie a été mis au concours. Cette période est donc propice à des remises en question, voire à des réorganisations.

Le Conseil communal a-t-il envisagé de revoir la dotation de ce poste ? Une collaboration intercommunale a-t-elle été envisagée ? D'autres solutions ont-elles été envisagées ? Quelles sont ses conclusions ?

Qu'en est-il également des autres propositions présentées dans le rapport d'audit (notamment la réorganisation du personnel administratif, la comptabilité analytique, les marchés) ?

Enfin, il reste tous les points pour lesquels la commune n'aurait apparemment aucune marge de manœuvre :

- 590.351.00 Charges scolaires, CHF 2'508'00.–*
- 600.319.00 Aide sociale en constante augmentation, CHF 377'500.–*

- 665.365.03 Crèche et UAPE, CHF 600'000.- (hausse de 7.5%). Pour cette institution, lorsque CHF 100.- sont facturés aux parents, l'Etat verse CHF 200.-. Qu'est-ce qui est faux ?
- Ces 3 positions représentent CHF 3'485'500.-, soit 50% des impôts perçus, soit CHF 1'364.20 par habitant. Pour un couple avec deux enfants, cela signifie qu'avec un revenu imposable de CHF 84'000.- (total d'impôt communal avec une quotité à 2.1, CHF 5'456.75 – salaires nets de CHF 130'000.-, locataire, déductions objectives et personnelles sans spécialités à part un 3ème pilier a, pas de fortune), ce couple ne couvre pas sa part à ces 3 positions du budget (CHF 5'412.65). Dans les comptes 2013, ces 3 postes représentaient CHF 2'858'722.90, soit 1113.60 par habitant. En cinq ans, l'augmentation de ces trois postes représente 22.5%.

En conclusion, voici mes propositions :

- Sans donner de blanc-seing au Conseil communal, j'invite l'Assemblée communale à accepter le budget présenté avec ses hausses prévues.
- Le Conseil communal doit demander au plus vite un entretien avec le canton, à savoir le Ministre des finances, une délégation de la Commission de Gestion et des Finances ainsi qu'une personne responsable du Service des Communes afin de prendre conscience de la situation. Je souhaite que la Commission des Finances de Saignelégier participe également à cet entretien. Lors de cet entretien, des réponses aux questions – non exhaustives – suivantes doivent être demandées :

Conformément à l'art. 49 de la Loi sur les communes (Art. 49 Le Service des communes examine si le compte qui lui est soumis répond aux exigences de forme et si son contenu est conforme aux prescriptions de l'Etat et de la commune.), le canton avait-il constaté des manquements dans notre comptabilité ? Le cas échéant, des avertissements ont-ils été émis ?

Qui surveille la gestion des charges réparties entre les communes (charges liées)? Quel est son constat quant à l'augmentation permanente de ces charges ? La répartition entre les communes est-elle faite correctement ? Des charges de certaines communes auraient-elles pu être admises à la répartition intercommunale alors que celles-ci devraient être du ressort des communes concernées ?

Notamment pour la crèche et UAPE, quel est son jugement quant au résultat financier de ces institutions et leur financement ? Des mesures correctives sont-elles prévues ?

Dès lors qu'il ne s'agit que d'un budget, le Conseil communal doit s'engager à prendre toutes mesures possibles afin de baisser les charges et maximiser les revenus. Le surplus d'impôts que nous paierons doit se traduire par un bénéfice substantiel.

André Willemin à son tour fait part de ses réflexions et lit le texte suivants :

Le Conseil communal (CC) vient de nous présenter le budget 2018 en détaillant le compte d'exploitation.

Faut-il l'accepter ? Avant cette décision, je souhaite rappeler rapidement quelques faits assez récents et marquants qui expliquent la situation actuelle.

Depuis l'assemblée communale du budget 2013, je n'ai cessé de demander au CC de présenter une vue globale de la situation financière de Saignelégier.

Lors de l'assemblée du budget 2014, l'entrée en matière a été refusée par l'assemblée car le CC de l'époque n'avait absolument pas tenu compte des remarques faites.

En mai 2014, lors de la deuxième assemblée du budget 2014, le responsable des finances a dit : « la hausse de la quotité de 1.95 à 2.10 et les efforts fournis aujourd'hui et pour les prochaines années doivent permettre à la commune de sortir de la spirale des déficits ». Malheureusement c'était faux, mais ceci était prévisible.

En février 2015, les résultats de l'audit sont présentés aux citoyens. Les mesures prises suite à cette analyse n'ont pas été en rapport avec la gravité de la situation financière. Un membre de cette commission d'audit me faisait d'ailleurs la remarque suivante, je le cite : « les autorités n'avaient aucune volonté de prendre le taureau par les cornes ». Pire, lors de cette présentation, nous avons même entendu M. J-L Sangsue affirmer devant l'assemblée communale que notre commune était assez bien gérée... ! Il a juste perdu une occasion de se taire... Lors de l'assemblée du budget 2017, un embryon de plan d'investissement a enfin été présenté. Aujourd'hui soit une année plus tard pour le budget 2018, plus rien... C'est simplement inacceptable et cela ne satisfait pas aux exigences du service des communes.

Si on compare les trois chefs-lieux des districts du canton, Saignelégier fait triste mine en terme de gestion, c'est juste déplorable.

Pourquoi les conseillers communaux responsables des travaux publics, des bâtiments, des finances et le maire durant ces 5 dernières années n'ont pas contribué ou exigé la mise en place d'un plan d'investissements pourtant impératif ? Ces responsables ont failli à leur tâche.

J'ai également remarqué que lors de l'assemblée des comptes 2016 en août 2017, lors de l'assainissement du bilan, et de la correction de 1.15 million, nécessaire suite à des éléments faussement activés (pour embellir le compte d'exploitation), les membres de la commission de vérification des comptes, de la commission d'audit, le responsable de finances et le maire de l'époque, etc... Aucune de ces personnes n'avait mis en évidence ce problème et comme toujours dans ce genre de situation, c'est la faute à personne! Bravo...pour le sens des responsabilités.

Aujourd'hui, on nous demande de nous prononcer sur la proposition de budget 2018. Malheureusement, ce n'est simplement pas possible. Aucune personne dans cette salle n'a les éléments clés pour prendre cette décision.

Alors quel choix avons-nous ?

Accepter

Le budget est inacceptable, je vous fais remarquer que depuis 2014, les autorités demandent aux contribuables un effort supplémentaire de Fr. 850'000.-/an (soit + 0.35 de quotité avec la proposition de ce soir) ce n'est pas rien. Demander un tel effort sans mettre en place les réformes structurelles impératives, réclamées depuis 5 ans, et sans avoir de vision pour le développement de notre commune, n'est pas acceptable. Il me paraît impératif de présenter aux citoyens comment il est prévu que la commune évolue à moyen et long terme en ayant une vision, c'est le minimum que l'on peut attendre.

Je note un point positif, selon leur déclaration, les nouvelles autorités, vont de manière prioritaire préparer un plan d'investissement dans les prochains mois, c'est un premier pas.

En janvier 2016, je disais en assemblée communale que sans changement de paradigme, la quotité objective de notre commune est de 2.5. Suite à cette affirmation, un citoyen c'était permis de faire des remarques désobligeantes à mon égard... Malheureusement, la réalité est en train de rejoindre ma vision.

On peut se poser la question suivante : Jusqu'à quand le citoyen contribuable sera d'accord de faire des efforts financiers juste pour combler une gestion défailante de la commune et n'avoir rien de plus en contrepartie ?

Plus grave, avec ce nouvel effort demandé aujourd'hui aux contribuables, le problème financier de la commune ne sera toujours pas résolu. Si des mesures structurelles ne sont pas prises, alors une nouvelle augmentation de la quotité à court terme est plus que probable. De cette manière, nous nous approcherons de l'enfer fiscal, bonjour l'attractivité ! Pour attirer des entreprises ce sera compliqué.

Refuser

Refuser ce budget n'est pas une solution et ne règle rien.

Soyons réaliste, il est évident qu'il n'était pas possible aux nouvelles autorités communales de régler le grave problème de la gestion de notre commune en moins de trois mois. Cette nouvelle équipe n'est pas responsable des 20 dernières années d'errance en terme de gestion (du moins les nouveaux membres).

Mettre en place les principaux indicateurs avant fin 2018 est possible et réaliste, ce n'est pas si compliqué, mais il ne faut pas attendre novembre pour débiter les travaux. Le plan d'investissement n'est qu'un de ces éléments nécessaires à la gestion de la commune.

D'autre part, il est illusoire de croire que Saignelégier pourra éviter des investissements majeurs durant une période de 5 à 10 ans et tout de même rester attractive. Aujourd'hui, la chose la plus importante que les citoyens sont en droit d'exiger des autorités est que le CC s'engage à présenter avant Noël 2018 les éléments suivants :

- 1. Une vision (définir comment la commune doit évoluer à long terme)*
- 2. Une stratégie (comment atteindre les objectifs découlant de la vision)*
- 3. Les éléments clés de la gestion financière*
- 4. Le budget 2019*

Le CC doit donc rapidement s'engager à faire cette démarche durant 2018 pour le budget 2019 et proposer les mesures structurelles maintes fois réclamées, c'est la priorité des priorités.

Les générations futures méritent une commune attractive et raisonnablement endettée, c'est notre responsabilité.

Randy Gigon fait la proposition d'augmenter de CHF 10'000.—le traitement du maire et des conseillers, soit CHF 2'000.—pour le maire et CHF 1'000.—par conseiller. C'est un geste symbolique, mais pour une nouvelle dynamique.

René Girardin n'accepte pas les propos d'André Willemin au sujet de la gestion de la commune de ces 20 dernières années et de se faire salir de la sorte. Il quitte dès lors la salle.

Aldo Bisetti se demande pourquoi la commune manque d'attractivité au nouveau tissu industriel. Il n'y a pas une envie de venir s'installer.

Vincent Wermeille lui répond que durant longtemps, la commune n'avait pas de terrains à offrir, mais il y a la perspective d'une nouvelle zone AIC prévue à Saignelégier. En ce qui concerne le développement industriel des communes voisines telles Le Noirmont et Les Breuleux, Il s'agit d'un développement d'entreprises familiales implantées depuis plusieurs années dans ces villages.

André Willemin ajoute que lorsqu'un horloger de luxe veut s'implanter, il faut pouvoir offrir une certaine visibilité, l'emplacement de l'entreprise joue un rôle clé.

Il faut proposer des zones où les industries sont visibles et où ils ont envie d'être vus.

Christophe Vonlanthen n'est pas contre l'augmentation de la quotité, mais souhaite une vision à 5 ans.

Vincent Wermeille lui répond que c'est difficile de tout planifier, en référence avec l'actuelle recapitalisation de la CPJU. Les pistes données ce soir seront suivies par le Conseil communal qui a maintenant un fil rouge pour avoir une structure de réflexion.

Olivier Chaignat fait remarquer que nous sommes confrontés à une augmentation de quotité d'impôt, sans réellement d'investissements à réaliser.

François Froidevaux précise que le Canton a la même préoccupation et à menu une réflexion sur les impôts des personnes physiques. Il n'y a plus de progression, un faible renchérissement, et de surcroît les rentrées fiscales stagnent. Il y a toujours de nouveaux abattements fiscaux qui entrent en vigueur. Il faut éviter à ce que la commune de Saignelégier devienne un enfer fiscal, mais ne fait pas de proposition.

Alain Gigon demande de profiter du départ du chef de la voirie afin de revoir la structure et d'examiner des possibles externalisations de travaux de voirie.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote la proposition de Randy Gigon, à savoir, augmenter le traitement du maire et des conseillers de CHF 10'000.—au total.

Au vote à mains levées, par 29 non contre 20 oui, la proposition est rejetée.

Au vote à mains levées, par 65 oui, contre 10 non et 13 abstentions, le budget 2018 est accepté, avec une augmentation de la quotité passant de 2.1 à 2.3, ainsi que les taxes et les investissements 2018.

Tractandum V

Information sur la création d'une zone agricole « La Tuilerie ».

Rapporteur : Vincent Paupe

En application de l'art. 43 LCAT, le Conseil communal vous informe ce soir de la procédure de modification partielle du plan de zones communal dans le secteur de la Tuilerie initiée sur demande de M. Pierre Girardin.

Cette information constitue la première étape de la procédure devant conduire à la modification du plan de zones communal.

Il y a plusieurs mois, M. Pierre Girardin s'est approché du Conseil communal en vue de faire procéder au changement d'affectation de la parcelle 1104 de Saignelégier-Saignelégier d'une superficie de 1537 m² située à la Tuilerie de sorte à pouvoir transformer le bâtiment existant en habitation.

Pour rappel, ce bâtiment abrite les locaux d'une discothèque aujourd'hui fermée, lesquels avaient été aménagés dans les années 80 dans la grange et les écuries de l'ancien rural construit lui dans les années 60.

Comme la parcelle 1104 de Saignelégier-Saignelégier est actuellement en zone « sports et loisirs », laquelle ne permet pas la réalisation de bâtiments d'habitation, ce changement d'affectation implique du point de vue de l'aménagement du territoire un changement de zone de ladite parcelle.

Le Conseil communal est entré en matière sur cette demande, considérant que le projet de M. Girardin poursuit un but conforme aux intérêts de la Commune. S'agissant d'un projet privé, il a toutefois été convenu avec le propriétaire que les frais de la procédure de modification du plan de zones communal seraient à sa charge.

Après avoir obtenu un préavis favorable du Service de l'aménagement du territoire, M. Girardin a mandaté le bureau ATB SA pour préparer les plans et le rapport explicatif et de conformité nécessaires à la modification du plan de zones communal, soit le classement de la parcelle 1104 de Saignelégier-Saignelégier en zone agricole en lieu et place de la zone « sports et loisirs ».

Il ressort notamment du préavis du SAT et du rapport ATB que le projet envisagé est conforme aux dispositions légales en matière d'aménagement du territoire et de construction.

En particulier, le projet de changement d'affectation envisagé du bâtiment existant respecte les prescriptions posées par l'art. 24c LAT en matière de construction en dehors de la zone à bâtir.

Le Conseil communal va ainsi soumettre ce projet de modification du plan de zones communal au Service de l'aménagement du territoire pour examen préalable conformément à l'art. 70 LCAT.

Par la suite, la procédure se poursuivra par un dépôt public et une décision de l'assemblée communale.

Par ailleurs, le projet de transformation du bâtiment existant fera encore l'objet d'une procédure de permis de construire.

Tractandum VI

Divers et imprévu.

Maxime Jeanbourquin souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de la friche Miserez.

Vincent Wermeille répond que la commune est dans l'attente du rapport du bureau RWB, et que ce dossier est géré par l'Office des poursuites.

Randy Gigon adresse ses remerciements aux autorités lors du Baïtchai 2018.

Micheline Gigon demande s'il est prévu de faire la couche finale au lotissement « La Combe ».

Claude Adrien Schaller lui répond que c'est prévu pour cette année.

Pierre Farine demande l'étude d'une zone 30km/h à la Rue du Chasseral et à la Rue des Sommètres.

Pris note.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée ordinaire à 21 h 45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**Le Président :
Vincent Cattin**

**Le Secrétaire :
Daniel Jolidon**